AVIS DE PROMULGATION
DU RÈGLEMENT NUMÉRO 412

AVIS PUBLIC

A TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIERE:

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donnée par la soussignée, ISABELLE MICHAUD, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière:

QU'à la séance ordinaire du 4 août 2025, tenue aux lieu et heure désignés, le conseil municipal de Sainte-Anne-de-la-Pocatière a adopté le **règlement n° 412 intitulé :**

RÈGLEMENT N° 412 CONCERNANT L'INSTALLATION, L'UTILISATION ET LA PRISE EN CHARGE PAR LA MUNICIPALITÉ DE L'ENTRETIEN DES SYSTÈMES DE TRAITEMENT SECONDAIRE ET TERTIAIRE DES RÉSIDENCES ISOLÉES SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE

QUE toute personne intéressée peut consulter le présent règlement aux heures d'ouverture du bureau municipal ou sur le site internet de la Municipalité.

DONNÉ À SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE, CE 5e JOUR DU MOIS D'AOÛT DE L'AN 2025.

Isabelle Michaud,
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, ISABELLE MICHAUD, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut mentionné, en affichant une copie sur le site Internet de la Municipalité.

EN FOI DE QUOI JE DONNE CE CERTIFICAT, CE 5e JOUR DU MOIS D'AOÛT 2025.

Isabelle Michaud,
Directrice générale et greffière-trésorière